

# Congrès AFSP 2009

## Section thématique 52

### La liberté à l'épreuve de la démocratie. Regards de la théorie politique.

#### Axe 2

**Samuel Hayat (Université Paris 8 – Saint-Denis)**

[samuel.hayat@univ-paris8.fr](mailto:samuel.hayat@univ-paris8.fr)

#### **La représentation comme outil d'*empowerment*.**

1.

Le but de cette intervention est de mener une réflexion sur la représentation à partir des développements en théorie démocratique engendrés par le « tournant délibératif ». Pour quiconque adhère à la démocratie, comme projet de réflexivité et d'autonomie des sociétés, la question de la représentation était jusqu'ici facile à éliminer. Mise en avant comme élément démocratique central par les théories « minimalistes », « réalistes » ou « descriptives » de la démocratie, dominantes dans la théorie politique d'après-guerre, la représentation laissait au peuple la seule place d'arbitre entre élites, et semblait donc à juste titre aux démocrates exigeants être une aliénation de la souveraineté du peuple [Barber, 1984 ; Castoriadis, 1997 ; Riot-Sarcey, 1995]. Dans l'ouvrage de référence (malgré la faible importance qu'il accorde à la question de la démocratie) du courant descriptif, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Schumpeter laissait peu de place à l'ambiguïté, en affirmant par exemple que « le citoyen typique, dès qu'il se mêle de politique, régresse à un niveau inférieur de rendement mental » [Schumpeter, 1942, p.346]. De fait, le gouvernement représentatif électoral n'a rien à voir avec le projet démocratique dans un sens plus substantiel : pas de réflexivité des préférences des citoyen-ne-s, puisque la compétition électorale repose sur l'idée de préférences fixes, additionnées lors de la procédure de l'élection ; pas d'autonomie, puisque l'ensemble des décisions politiques sont laissées aux dirigeant-e-s élu-e-s, et que l'apathie des citoyen-ne-s, loin d'être problématique, est une condition de bon fonctionnement du système [Finley, 1973 ; Hirschman, 1982]. La liberté des Modernes, attachée au gouvernement représentatif, étant démocratiquement inacceptable, il fallait s'en remettre à la liberté des Anciens, et donc à la participation directe de tou-te-s à la prise de décision. Et lorsque celle-ci n'était pas applicable directement, on pouvait se tourner vers la représentation, faute de mieux, comme « substitut défectueux » [Mansbridge, 2003, p.515], éventuellement limitée par la pratique du mandat impératif, mais en gardant à l'esprit que l'idéal régulateur était bien celui de la « démocratie directe ».

Le « tournant délibératif », accompli dans les années 90, au point qu'aujourd'hui on puisse parler de « nouvelle orthodoxie » [Smith, 2000, p.29] à propos de la démocratie délibérative, devrait nous amener à réviser nos positions. Initialement conçue comme une critique des théories « réalistes », la démocratie délibérative a mis en cause la vision de la démocratie comme règne de la compétition pour obtenir la majorité des suffrages. Elle valorise la réflexivité des préférences, la participation de tou-te-s à la discussion publique, l'utilisation d'arguments rationnels plutôt que le rapport de force. Alors que la théorie réaliste reposait entièrement sur la représentation, la démocratie délibérative y est indifférente : dans son acception libérale/micro/procédurale, ce qui compte est la teneur des arguments utilisés, peu importe la personne qui les formule ; dans son acception démocratique/macro/critique, c'est le débat dans la société civile qui compte, pas le moment de la décision, ni les personnes qui s'en chargent ; et dans les deux cas, le fait qu'un argument soit formulé « au nom du peuple » ou d'un groupe donné n'ajoute ni ne retranche rien à son efficacité. De fait, la victoire de ce paradigme sur les conceptions « réalistes » marque une avancée significative en théorie de la démocratie, productrice de travaux nombreux et de qualité, et aide à l'ouverture de nouvelles possibilités d'une modification radicalement démocratique des institutions, par la participation de tou-te-s à la délibération.

Pour autant, il serait un peu rapide de s'en tenir à cette satisfaction légitime devant ce tournant théorique : la démocratie délibérative a fait l'objet de critiques multiples, notamment de la part de théoriciennes féministes, qui devraient nous amener non seulement à considérer ses insuffisances, mais plus généralement à réinterroger notre attachement normatif à la participation directe, et à rouvrir la question du potentiel démocratique de la représentation. Sans remettre en cause leur diversité, on peut dire qu'une grande partie de ces critiques renvoient, explicitement ou non, à la notion d'*empowerment*, et peuvent se résumer de la façon suivante : dans la démocratie délibérative, la prise de parole est conçue comme une activité neutre, qui n'engage pas un sujet situé socialement et politiquement, et par là ne reconnaît pas la spécificité des processus par lesquels des groupes dominés luttent contre leur situation de domination ; le résultat en est que les dynamiques d'*empowerment*, par lesquelles les groupes dominés augmentent leur puissance politique d'agir par une intrusion dans l'espace public pour modifier l'ordre des paroles qui y règne, disparaissent sous la procédure généralisée de la discussion raisonnée entre égaux. L'*empowerment*, c'est à peu près ce que Proudhon appelle la capacité politique, et qu'il définit de la façon suivante : « Pour qu'il y ait, dans un sujet, individu, corporation ou collectivité, capacité politique [réelle, par opposition à légale], trois conditions fondamentales sont requises : 1° Que le sujet ait conscience de lui-même, de sa dignité, de sa valeur, de la place qu'il occupe dans la société, du rôle qu'il remplit, des fonctions auxquelles il a droit de prétendre, des intérêts qu'il représente ou personnifie ; 2° Comme résultat de cette conscience de lui-même dans toutes ses puissances, que ledit sujet affirme son idée, c'est-à-dire qu'il sache se représenter par l'entendement, traduire par la parole, expliquer par la raison, dans son principe et ses conséquences, la loi de son être ; 3° Que de cette idée, enfin, posée comme profession de foi, il puisse, selon le besoin et la diversité des circonstances, déduire toujours des conclusions pratiques. [...] Posséder la capacité politique, c'est avoir la conscience de soi comme membre d'une collectivité, affirmer l'idée qui en résulte et en poursuivre la réalisation. » [Proudhon, 1865, p.89-90]

Conscience, idée, réalisation : c'est à partir de ces trois éléments de la capacité politique (de l'*empowerment*) que l'on peut mener une critique de la démocratie délibérative, qui se décline en trois arguments principaux. Le premier est qu'en rendant la souveraineté intersubjective, c'est-à-dire en la faisant résider dans la situation communicationnelle plutôt que dans les personnes qui parlent et agissent effectivement, la démocratie délibérative laisse de côté la question du sujet politique : au lieu d'avoir un sujet traversé par des identifications de race, de classe, de genre, on a seulement affaire à des arguments, ce qui marque la disparition du sujet, voire dissimule le caractère genré, racialisé et de classe de la procédure d'échange argumentatif raisonnable elle-même [Pateman, 1980 ; Young, 1996]. Le second argument est que la démocratie délibérative est fondée sur la recherche de l'intérêt général, non par la négociation entre différents intérêts ou visions du monde, mais bien par la résolution raisonnable des divergences [Elster, 1986] : dès lors, l'idéologie, l'identification partisane, la défense des intérêts d'un groupe, sont des éléments qu'il s'agit de vouloir dépasser *a priori*, indépendamment de tout jugement sur le caractère plus ou moins juste ou démocratique des idéologies ou des intérêts en présence. Enfin, le processus délibératif ne laissant pas de place au sujet politique, il ne prend pas non plus en compte la situation de ce sujet politique dans la société pour juger de la validité de son argument, la parole des dominant-e-s ayant *a priori* la même validité que celle des dominé-e-s.

Ces trois arguments que l'on peut opposer à la démocratie délibérative au nom de l'*empowerment* sont directement liés à la question de la représentation : la disparition, dans l'argumentation raisonnable entre égaux de bonne volonté, du sujet de l'argumentation, à la fois comme sujet d'énonciation, comme partisan d'une idéologie et comme individu pris dans des rapports sociaux, est ce par quoi la question de la représentation est évacuée de la démocratie délibérative : qui parle, au nom de quoi, au nom de qui. C'est-à-dire que ce qui est abandonné de la théorie démocratique par les tenant-e-s de la démocratie délibérative, et qui donne prise aux critiques au nom de l'*empowerment*, est justement ce qui renvoie à la spécificité de la représentation, non pas comme mécanisme de délégation de pouvoir, mais comme dispositif d'énonciation particulier. Dès lors, la réintégration des possibilités d'*empowerment* dans la démocratie délibérative passe selon moi de façon privilégiée par la réhabilitation d'un certain fonctionnement de la représentation, justement défini par ce but : la représentation comme outil d'*empowerment*. Cela implique, puisqu'il ne s'agit pas tant d'étudier le monde des représentant-e-s et de

la délégation qu'un certain type d'effets de la représentation sur l'espace public, généralement considérés comme mineurs par les théoricien-ne-s de la démocratie, de changer de niveau d'interrogation sur la représentation.

La théorie de la représentation politique, en grande partie constituée autour de l'ouvrage de Pitkin, *The concept of representation*, datant de 1967, est en effet peu attentive à l'importance de la représentation pour les processus de subjectivation, de politisation et d'émancipation des citoyen-ne-s. La majeure partie de l'interrogation théorique se concentre sur le monde des représentant-e-s : la représentativité des représentant-e-s, les effets de l'élection sur leurs choix, leurs marges de manœuvre, leur prise en compte des souhaits de leurs mandant-e-s, etc. En cela, la théorie de la représentation politique reste profondément marquée par la théorie « réaliste » de la démocratie. Si l'on reprend la typologie de Pitkin, censée rendre compte de l'ensemble des usages du concept de représentation, on peut voir que la question de l'effet de la représentation sur les représenté-e-s est entièrement absente : les procédures d'autorisation, de reddition des comptes, la ressemblance entre représentant-e-s et représenté-e-s, le lien symbolique, la réactivité des représentant-e-s aux souhaits des représenté-e-s, tout cela apparaît comme autant de moyens pour juger de l'action des représentant-e-s, de ce qui fait d'eux/d'elles de bonne-s ou d'authentiques représentant-e-s. L'interrogation sur *ce qui* fait la représentation prime sur l'interrogation de *ce que* fait la représentation, et lorsque cette question est envisagée, c'est toujours du point de vue des représentant-e-s et non des représenté-e-s. Je voudrais donc ici proposer quelques pistes pour l'étude des effets de la représentation sur les représenté-e-s, et plus précisément sur les mécanismes de subjectivation, de politisation et d'émancipation des représenté-e-s, qui fondent ensemble la dynamique d'*empowerment* des groupes dominés.

2.

La théorie de la démocratie délibérative suppose que toutes les personnes concernées par une décision puissent participer à la délibération qui la précède [Cohen, 1989]. Le problème est que ce caractère inclusif de la délibération repose sur un ensemble de conditions qui ne sont pas nécessairement réunies dans le monde social. Une première condition est que les personnes concernées se reconnaissent comme des sujets politiques, capables de porter une parole dans l'espace public. Une seconde condition est qu'elles perçoivent suffisamment bien leur situation dans le monde social et leurs intérêts pour pouvoir savoir si une décision donnée les concerne. Une troisième est que leur participation à la délibération soit bien reconnue comme telle et acceptée par les autres participant-e-s, ce qui suppose de les convaincre qu'elles sont bien des sujets politiques et qu'elles sont bien concernées par la délibération en cours. Dans les trois cas, c'est la maîtrise, pour une personne ou pour un groupe de personnes, d'un ensemble de compétences relevant non seulement de la connaissance du monde social, mais aussi des règles, notamment communicatives, de l'espace politique, qui est requise. Or cette maîtrise peut ne pas être également distribuée selon les groupes sociaux (c'est l'hypothèse de la domination), et quand bien même elle le serait, elle prendrait des formes suffisamment diverses pour que les différents groupes ne se reconnaissent pas mutuellement une maîtrise égale sans que soit mis en place des dispositifs spécifiques le permettant. Si l'on ajoute à cela le fait que les règles de l'espace politique ont été formées dans une situation inégalitaire, et selon des normes marquées par la situation de genre, de race et de classe de leurs promoteurs, on voit bien que l'existence égale de chaque personne et de chaque groupe comme sujet de la délibération est loin d'être garantie.

C'est en ce point qu'une première critique féministe de la démocratie délibérative peut se formuler : la définition *a priori* des formes de l'intervention politique qu'il faut suivre pour participer à la délibération, désavantage, voire exclue de fait, les groupes dominés [Young, 1996]. C'est aussi sur ce genre d'arguments que se fonde la critique sociologique du champ politique menée par Pierre Bourdieu et Daniel Gaxie : comme l'indique ce dernier, « l'exercice de la profession politique est lié à la manipulation d'un langage spécifique qui devient de ce fait un langage de professionnels. La maîtrise de ce langage par les agents du champ politique est à l'origine de l'incompétence relative des autres agents sociaux, et tend à les déposséder de leurs possibilités d'intervention dans les activités politiques. [...] Elle est donc la marque d'une dépossession radicale, puisqu'elle traduit en fait le monopole de la production des symboles politiques que les professionnels de la politique se sont objectivement réservés. » [Gaxie, 1978,

p.95] Si le passage à la démocratie délibérative contient en principe le dépassement de l'opposition entre professionnel-le-s de la politique et simples citoyen-ne-s, seuls des dispositifs spécifiques de subjectivation politique peuvent permettre que ce dépassement ait effectivement lieu.

La représentation apparaît ici comme une nécessité : soit les sujets politiques préexistent à leur représentation, et alors la subjectivation n'a pas lieu d'être, car on a affaire à des sujets politiques constitués et dont les contours sont définis une fois pour toutes ; soit les sujets politiques ne sont pas des réalités naturelles, et alors la subjectivation n'est jamais prise en charge de façon entièrement autonome, et doit passer, de façon peut-être limitée et transitoire, par des voix extérieures qui donnent la parole aux sujets politiques en devenir. Cette reconnaissance de la nécessité de représenter les groupes, notamment dominés, pour les faire exister politiquement, est largement partagée, et l'expérience du mouvement ouvrier et socialiste en est une illustration majeure. La conscience de classe, loin d'être une donnée mécanique des rapports de production, a été produite par des personnes parlant au nom des ouvriers, à partir des mouvements corporatifs [Sewell, 1980], autour du mot d'ordre de l'association ouvrière dans les années 1830, puis au sein de structures organisées (Association Internationale des Travailleurs, syndicats, partis, etc.). Si la subjectivation politique est un problème, alors la représentation est nécessairement une partie de la solution.

Les écrits sur la représentation politique de Pierre Bourdieu sont un bon exemple de la combinaison entre la reconnaissance des effets de subjectivation de la représentation politique, et une critique sans appel de la dépossession qui y est associée, et qui touche en priorité les dominé-e-s. L'essentiel de son propos vise à mettre au jour les mécanismes de production et la répartition inégale de la compétence politique, comme capacité objective et subjective à répondre selon des principes politiques à des questions reconnues comme politiques. Cette répartition inégale condamne les dominé-e-s à être dépourvu-e-s de parole politique autonome, c'est-à-dire à ne pas exister en tant que sujets politiques. Dès lors, l'incompétence politique des dominé-e-s les « condamne à la délégation, cette *dépossession méconnue et reconnue* des moins compétents en faveur des plus compétents. » [Bourdieu, 1979, p.484] La représentation est ainsi le seul moyen pour les dominé-e-s d'acquérir une parole politique, dont ils/elles sont toujours par-là même dépossédé-e-s. En cela, l'expression de l'expérience des dominé-e-s leur échappe complètement, au profit d'une classe de porte-paroles professionnel-le-s maîtrisant le langage dominant : « C'est au point de passage entre l'expérience et l'expression que se situe l'intervention des producteurs professionnels de discours ; c'est là que s'instaurent les relations entre les professionnels et les profanes, les signifiants et les signifiés : les dominés [...] sont à la merci des discours qu'on leur propose [...] ; à la merci, dans le meilleur des cas, de leur porte-parole à qui il appartient de leur fournir les instruments de la réappropriation de leur propre expérience. » [Bourdieu, 1979, p.238] Le langage des dominés n'est donc pas leur langage, mais celui qu'ils ne peuvent qu'emprunter à leurs porte-paroles ; pour Bourdieu cette dépossession est un risque que les dominé-e-s sont obligé-e-s de courir s'il/elles veulent exister politiquement.

Dans une série d'articles de 1981 et de 1984, Bourdieu étend ce raisonnement à l'ensemble des groupes sociaux, tout en maintenant que la délégation est d'autant plus une nécessité pour un groupe qu'il est démuné symboliquement, en partant d'une critique de la position même de porte-parole. Il remarque que les personnes qui parlent au nom d'un groupe s'arrogent « la possibilité d'imposer comme les intérêts de leur mandants leurs intérêts de mandataires. Et cela sans que rien ne permette de faire complètement la preuve que les intérêts ainsi universalisés et plébiscités des mandataires ne coïncident pas avec les intérêts inexprimés des mandants puisque les premiers ont le monopole des instruments de production des intérêts politiques, c'est-à-dire politiquement exprimés et reconnus, des seconds. » [Bourdieu, 1981, p.5] Ainsi les intérêts d'un groupe sont nécessairement défendus par des mandataires qui peuvent toujours faire valoir leurs propres intérêts. Mais Bourdieu va plus loin, en quittant le registre de l'intérêt pour entrer dans celui de la formation du sujet : le groupe de mandant-e-s n'existe pas lui-même en tant que groupe avant d'être représenté. « Pour établir comment se constitue et s'institue le pouvoir de constitution et d'institution que détient le porte-parole autorisé – le chef de parti ou de syndicat par exemple –, il ne suffit pas de rendre compte des intérêts spécifiques des théoriciens ou des porte-paroles et des affinités structurales qui les unissent à leurs mandants ; il faut encore analyser la logique du processus d'institution, ordinairement

perçu et décrit comme processus de délégation, dans lequel le mandataire reçoit du groupe le pouvoir de faire le groupe. » [Bourdieu, 1984a, p.11] Ce n'est donc pas dans la délégation qu'il faut chercher la vérité de la représentation, mais dans ses effets instituants.

Ce processus d'institution, dissimulé par l'idée de délégation, repose sur la constitution conjointe du/de la représentant-e et du/de la représenté-e, sous l'effet de l'activité du/de la représentant-e en devenir. « *En apparence*, le groupe fait l'homme qui parle à sa place et en son nom – c'est la pensée en termes de délégation – alors qu'*en réalité*, il est à peu près aussi vrai de dire que c'est le porte-parole qui fait le groupe. C'est parce que le représentant existe, parce qu'il *représente* (action symbolique), que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe. » [Bourdieu, 1984b, p.49] Ce glissement d'un raisonnement en termes de délégation, contenant toujours le risque d'une trahison, à un raisonnement en termes de représentation, est ce qui permet de saisir les effets de subjectivation de la représentation. Contrairement à la délégation, la représentation n'est pas un transfert de pouvoir entre deux entités sociales constituées (les mandataires et les mandants), mais la constitution, par un individu ou un groupe signifiant, qui acquiert par là une « force illocutionnaire », d'un groupe signifié, qui acquiert par là un statut de sujet politique : « Le signifiant n'est pas seulement celui qui exprime et représente le groupe signifié ; il est ce qui lui *signifie* d'exister, qui a le pouvoir d'appeler à l'existence visible, en le mobilisant, le groupe qu'il signifie. » [Bourdieu, 1984b, p.50] Le processus de représentation s'en trouve renversé : le/la représentant-e et celui/celle qui amène le groupe représenté à l'existence.

Pour que des sujets politiques conscients d'eux-mêmes puissent participer à la délibération, un ensemble de dispositifs de représentation sont donc nécessaires, en particulier en ce qui concerne les groupes dominés. Donner la parole aux dominé-e-s, c'est avant tout provoquer cette parole en la prenant partiellement en charge, et cela ne peut se faire que de l'extérieur, quand bien même le représentant se percevrait comme faisant partie du groupe qu'il/elle contribue à faire naître. Le fait de se reconnaître dans le sujet politique au nom duquel on parle n'est ici ni nécessaire ni suffisant, bien que cela puisse contribuer à l'efficacité du processus de subjectivation en question. Comme le remarque Anne Philipps, non seulement le partage de caractéristiques sociales communes ne garantit pas en soi leur représentation, mais le processus de subjectivation n'est jamais achevé, le groupe apparaissant comme traversé de nouvelles divisions à mesure qu'il en vient à être conscient de lui-même : « Dans le développement du féminisme, la question de qui pouvait le mieux parler pour ou à la place des autres devint une source majeure de tension, car une fois que les hommes avaient été délogés de leur rôle de porte-paroles des femmes, il sembla assez évident que les femmes blanches devaient aussi être délogées de leur rôle de porte-paroles des femmes noires, les femmes hétérosexuelles de celui de porte-paroles des lesbiennes, les femmes de classe moyenne de celui de porte-paroles des ouvrières. » [Philipps, 1995, p.9] Ceci implique qu'il est difficile d'imaginer que la représentation soit une nécessité transitoire, qui pourrait être remplacée par la parole directe une fois que tous les sujets politiques auront été constitués : les processus de subjectivation faisant sans cesse apparaître de nouveaux sujets politiques, ceux-ci produisent de nouvelles lignes de fracture au sein des autres sujets politiques constitués, et donc le besoin de faire naître de nouvelles paroles. Si l'on ajoute à cela que les mécanismes de subjectivation et d'identification traversent les individus eux-mêmes [Baker, 2003 ; Ankersmit, 2007], il apparaît évident que les effets de subjectivation de la représentation sont indispensables à la poursuite du processus d'*empowerment* qui constitue le politique démocratique.

3.

Si la construction d'une position de sujet conscient est le préalable indispensable, pour les groupes dominés, à l'acquisition et à l'expansion d'une puissance d'agir politique spécifique, elle n'est pas suffisante. Que l'on se situe dans un « forum » ou dans un « marché » [Elster, 1986], il est nécessaire de formuler ses arguments d'une façon qui soit acceptable et efficace. Or il existe à cet égard une réelle tension entre les impératifs de la démocratie délibérative et ceux de l'*empowerment* : du point de vue de la démocratie délibérative, les arguments d'un sujet politique doivent être explicites en termes de justice, d'intérêt général ou de bien commun ; du point de vue de l'*empowerment*, ces arguments doivent viser une transformation de la société dans le sens d'une plus grande capacité pour un groupe donné, celui

qui, en temps que sujet politique, prend la parole. La reconnaissance de cette tension invite à un mouvement, qu'on appelle ici « politisation », de généralisation explicite des intérêts, des croyances, des habitudes du groupe, pour arriver à ce que Proudhon appelle son « idée ». Et de la même façon que la représentation est un des moyens majeurs, voire indispensables dans le cas des groupes dominés, pour faire apparaître un sujet dans l'espace public, la représentation est l'opérateur principal par lequel trois aspects de la politisation se trouvent réalisés : l'acquisition d'une discipline argumentative, l'expression continue d'un jugement politique, la formation d'une idéologie.

La question de la discipline argumentative est centrale pour la démocratie délibérative, et c'est autour d'elle qu'un grand nombre de débats se sont cristallisés. Tous les arguments ne sont pas recevables, dans une délibération : ils doivent être formulés en référence à l'intérêt général, ils doivent viser l'accord raisonnable entre les participant-e-s, c'est-à-dire fonctionner par la conviction plutôt que par la persuasion, ils ne doivent pas aller à l'encontre de l'impératif d'inclusion, et donc ne pas être volontairement excluants, etc. En ce sens, la délibération fonctionne comme un filtre, qui tout à la fois élimine certaines formes d'expression [Young, 1996] et transforme celles qui sont effectivement produites, par une sorte « d'effet civilisant » [Rättilä, 2000, p.44]. Si les critiques, notamment féministes, de la délibération ont bien vu que le langage de la délibération n'était pas neutre, et excluait de fait les paroles dominées, on peut néanmoins penser que ce langage discipliné n'est pas seulement un langage de dominant-e. Plus précisément, il faut ajouter à cette dénonciation la reconnaissance des effets de l'acquisition, même partielle, de ce langage par les dominé-e-s. Comme on l'a vu plus haut, ce langage est avant tout un langage de professionnel-le, un langage « de représentation », au double sens d'un langage de représentant-e et d'un langage spécifiquement construit pour la scène. « Jouer les bons citoyens » [Talpin, 2006], c'est endosser un rôle perçu comme tel, et qui est donc nécessairement modelé sur la façon dont les professionnel-le-s de la représentation parlent et agissent. Ce rôle de la représentation sur la construction d'un soi politisé est selon Ankersmit ce qui permet au sujet politique de se dédoubler, de considérer sa personne sociale à distance, et d'en tirer des jugements politiques : « La faculté de représentation fait de nous les habitant-e-s de *deux* mondes, le *privé* (que nous possédions déjà) et le *public* (auquel nous avons accès grâce à cette faculté de représentation). » [Ankersmit, 2007, p.27] Le langage discipliné de la délibération, langage de sa personnalité publique et donc langage de représentation, est donc ce qui permet la mise à distance de soi, nécessaire à l'inclusion dans la délibération, dont les règles excluent les expressions au plus près de son expérience (ce qui veut dire, dans la conception macro de la démocratie délibérative, l'inclusion dans l'espace public).

Cette mise à distance se prolonge dans l'espace habituel de la représentation, à savoir la relation entre les représentant-e-s et les représenté-e-s. Dans l'action du vote, d'abord, qui met en jeu dans l'électeur/trice un conflit interne entre sa personnalité politisée et sa personnalité privée : « L'électeur/trice se trouve toujours confronté-e avec la tâche impossible de créer *une personne* (celle qui va mettre un bulletin donné dans l'urne) à partir de *deux personnes fondamentalement différentes* (ses personnalités publique et privée). » [Ankersmit, 2007, p.31]. Dans la relation au/à la représentant-e élu-e, ensuite : les représentant-e-s parlent au nom des représenté-e-s, mais selon une parole dont la forme même leur est partiellement étrangère, et qui invite donc les représenté-e-s à la tenir pour suspecte. Loin d'être le symptôme d'une supposée « crise de la représentation », la suspicion qui entoure les discours des représentant-e-s est ce qui, pour Georges Kateb, fonde la « particularité morale » de la démocratie représentative : « Quand l'autorité politique est, à chaque moment, une donation temporaire et conditionnelle, régulièrement révocable ; quand le suffrage établit la tolérance, pour ainsi dire, dans laquelle le peuple tient l'autorité politique, une particularité morale majeure entre dans la vie d'une société. On apprend à la société – la société s'apprend à elle-même – une leçon fondamentale sur la nature de toute autorité en traitant le problème de l'autorité politique de la sorte. [...] On parle communément d'un scepticisme rampant envers l'autorité, une réticence à s'incliner, une conviction que ceux/celles qui exercent l'autorité doivent eux/elles-mêmes être sceptiques envers leurs rôles et eux/elles-mêmes. » [Kateb, 1992] Cette suspicion peut être intégrée dans un processus plus large ouvert par la représentation : l'existence d'un jugement de la part des représenté-e-s sur les représentant-e-s, et sa formulation publique. Il s'agit là d'un élément central pour rendre compte du caractère démocratique, au sens le plus exigeant, de la représentation. Si l'on considère le cas d'un-e représentant-e élu-e, la théorie

minimaliste de la démocratie fait résider le caractère démocratique de la représentation dans le fait que ce-tte représentant-e a été choisi-e par une majorité. Mais d'un point de vue délibératif, ce qui fait le caractère démocratique de la représentation est qu'entre deux élections une discussion publique et continue s'instaure entre le/la représentant-e-s et ses mandant-e-s. Les écrits de Nadia Urbinati constituent certainement la tentative la plus aboutie pour conceptualiser les effets de politisation de la représentation. Selon elle, « ce qui fait la spécificité et le caractère unique de la démocratie moderne [...] réside dans le mouvement circulaire entre l'Etat et la société créé par les élections ou le continuum du processus de prise de décision qui relie les citoyen-ne-s et l'assemblée législative. » [Urbinati, 2005, p. 197] Alors que la conception délibérative de la démocratie n'accorde aucune place à la représentation dans la politisation des sujets, qui sont censés modifier leurs préférences par la participation à un échange raisonné d'arguments, Urbinati met en lumière l'existence d'une discussion politique spécifique autour du lien entre représentant-e-s et représenté-e-s. Ce qui fait la spécificité de cette discussion par rapport aux délibérations raisonnées, c'est que la rupture entre ceux qui y participent (les représentant-e-s et les représenté-e-s), loin d'être une sortie de la représentation, est inhérente au processus lui-même : il n'y a représentation que si les représenté-e-s peuvent mettre à distance les représentant-e-s, jusqu'à leur refuser de continuer à occuper cette position. La politisation par la représentation, loin d'être la simple expression d'un consentement à être dirigé par un-e chef-fe élu-e, apparaît alors sous la forme de la production d'un jugement autonome par les représenté-e-s, à l'occasion de leur inclusion dans le processus de représentation : « Lorsque la *continuité* entre les représentant-e-s et les citoyen-ne-s est *interrompue*, ces dernier-e-s sont à même de générer des formes extra-parlementaires de (auto-)représentation. Leur but n'est cependant pas de reprendre le pouvoir décisionnel ou de réaffirmer le gouvernement direct par le peuple, mais de dévoiler et de dénoncer la distance politique entre la nation « réelle » et « légale », et au final de revendiquer une rééquilibrage des pôles de communication des institutions étatiques et de la société. Ceci met en lumière les deux faces de la représentation – procédurale (autorisation électorale) et politique (adhésion réflexive à la société à travers le temps) – et va dans le sens de la permanence de la *présence* du peuple souverain sous la forme du *jugement politique*, plutôt que de la volonté. » [Urbinati, 2005, p.198] Le peuple est rendu présent politiquement par la représentation, non pas dans la personne du/de la représentant-e, mais dans le jugement qu'il formule en continu sur l'action que ce-tte dernière réalise en son nom.

La conjugaison entre politisation du langage et acquisition d'une faculté de jugement est ce qui permet l'émergence d'un troisième type de politisation : la construction d'une idéologie, et l'inclusion subséquente dans un espace partisan. Dans une perspective délibérative, les arguments relevant de la négociation entre intérêts divergents ne sont pas valables : la politisation du langage des dominé-e-s, entendue comme universalisation ou comme montée en généralité à partir de leur expérience, est donc une étape nécessaire à l'efficacité de leurs arguments. Cette politisation passe par un travail d'idéologues, interprétant normativement l'expérience d'un groupe. La création idéologique qui en résulte ne saurait apparaître comme le simple travestissement des intérêts d'un groupe, « l'expression idéale des rapports matériels dominants » [Marx et Engels, 1845, p.33]. Il s'agit peut-être de cela, mais jamais uniquement. La raison en est que les représentant-e-s qui construisent idéologiquement le groupe ne le font pas de façon définitive : le débat qui s'engage entre les représentant-e-s et les représenté-e-s, fait de jugements et d'ajustements réciproque, est lui aussi formulé en des termes politisés. Dès lors, le groupe ne préexistant pas à sa représentation, un ensemble de personnes *a priori* extérieures au groupe que la représentation fait naître peut se retrouver *a posteriori* intégrer ce groupe, pour des raisons d'affinités avec la vision de la justice que celui-ci promeut, sans pour autant en partager les intérêts. Le socialisme n'étant pas seulement la défense de l'intérêt des ouvrier-e-s, ou le féminisme la défense de l'intérêt des femmes, mais bien des idéologies dont les contenus se modifient au cours de la discussion entre ceux/celles qui s'en réclament (les représentant-e-s) et ceux/celles qui, étant concerné-e-s, les jugent (les représenté-e-s), le groupe politique des socialistes ou des féministes n'épouse jamais exactement les contours du groupe social des ouvrier-e-s ou des femmes. Comme le résume Nadia Urbinati, « la représentation politique *transforme et étend* le politique en ce qu'elle ne permet pas simplement au social d'être translaté dans le politique, mais qu'elle facilite aussi la formation de groupes et d'identités politiques. De plus, elle change l'identité du social en ce qu'au moment où les divisions sociales deviennent politiques ou adoptent un langage politique, elles acquièrent une identité dans l'arène publique des opinions et deviennent plus inclusives ou

représentatives d'un éventail plus grand d'intérêts et d'opinions. » [Urbinati, 2006, p.37] Cela ne signifie pas pour autant que la représentativité n'a aucune importance, et se dissout dans l'idéologie que la représentation construit. La dynamique de politisation par laquelle un groupe social dominé en vient à exister comme sujet d'une argumentation politique fait effectivement perdre la garantie d'une translation des intérêts de ce groupe dans un espace de négociation ; elle maintient le groupe, sous sa forme partisane et idéologisée, là où les théories de la démocratie délibérative qui n'intègrent pas la représentation le font entièrement disparaître derrière les arguments portés directement par ses membres.

4.

Alors que la politisation est, dans la dynamique d'*empowerment*, ce qui permet au groupe de généraliser suffisamment les arguments pour les rendre recevables d'un point de vue délibératif, s'en tenir là est insuffisant. Car si le but de la démocratie délibérative est de permettre une prise de décision collective, rien ne garantit que cette décision soit effectivement à l'égal avantage de tous les groupes qui y ont participé, quand bien même ils auraient formulé leurs arguments de façon politiquement valide. Le troisième temps de l'*empowerment*, ce que Proudhon appelle la *réalisation* de l'*idée*, relève de la pensée stratégique : il s'agit pour le groupe de définir les moyens par lesquels transformer concrètement sa situation en fonction des principes politiques qu'il a formulés. Il ne s'agit pas simplement d'acquiescer une voix dans la délibération, mais d'utiliser la délibération pour modifier la situation concrète d'énonciation à partir de laquelle cette voix émerge. En ce sens, la parole des dominé-e-s est bien spécifique, et ne peut être rendue équivalente à celle d'autres groupes d'intérêt : si elle vise bien une amélioration de la condition du groupe, cette amélioration n'est pas commensurable avec celles que peuvent attendre les groupes dominants ou, pour employer un langage plus adapté, déjà intégrés dans le majoritaire [Guillaumin, 1972]. Dans le cas des dominé-e-s, la réalisation concrète qui est visée par l'*empowerment* est l'émancipation, c'est-à-dire la sortie du minoritaire, de l'état de domination ou d'aliénation qu'ils/elles subissent. En ce sens, l'émancipation de ce groupe est indissociablement amélioration de la condition de ce groupe et extension de la logique d'égalité : « Tout mouvement d'émancipation vise à modifier les rapports fondamentaux entre les humains et les modifie déjà par sa seule existence. [...] Un mouvement ou un processus est émancipateur lorsqu'il s'efforce d'introduire dans les pratiques ou d'étendre à une catégorie de population qui jusque là n'en bénéficiait pas – ou n'en bénéficiait que « théoriquement » –, des principes à vocation universelle, comme ceux d'égalité, de liberté ou de dignité, qui exigent, pour structurer et orienter effectivement les conduites, d'être reconnus et mis en œuvre par chacun et par tous. » [Navet, 2002, p.10]. L'émancipation étant par définition un moyen pour les minoritaires de sortir de leur condition d'opprimé-e-s, sa réalisation ne se limite pas à la défense de leur intérêt : elle est l'expression de la justice.

Pour autant, il ne faudrait pas voir ici la garantie que l'émancipation des groupes dominés soit visée par toute délibération orientée vers la justice, même lorsque ces groupes existent en tant que sujet politique. La délibération, parce qu'il s'agit d'une procédure, est relativement indifférente aux résultats, en tout cas en ce qui concerne la légitimité des décisions prises, et les rapports de force concrets entre les groupes y sont invisibilisés par le caractère nécessairement général des délibérations. Le choix de raisonner en termes d'intérêt général rend les acteurs/rices de la délibération doublement invisibles : en tant que sujets politiques (rendant nécessaires subjectivation et politisation), et en tant que sujets pris dans des rapports sociaux, qui espèrent les transformer *pour eux/elles-mêmes* par la délibération. L'argument des défenseur-e-s du « potentiel émancipateur de la délibération » [Knops, 2006] est ici retourné : si la démocratie délibérative garantit effectivement que toutes les voix soient entendues, quelle que soit leur position dans les rapports de force, elle garantit que toutes les voix ne soient entendues qu'en dehors de toute référence à leur position dans les rapports de force, ne donnant par là aucun privilège aux voix dominées, quand bien même elles *représenteraient* un bien plus grand nombre de personnes, ou chercheraient à corriger une inégalité fondamentale. L'attachement des théoricien-ne-s de la démocratie délibérative à la pluralité des points de vue a pour but d'améliorer la qualité des décisions prises, par la situation des dominé-e-s. Comme le note Melissa Williams, « la présence d'une pluralité de points de vue ou d'opinions dans le discours politique renforce vraisemblablement nos jugements et nos décisions en nous permettant d'anticiper certaines faiblesses et embûches attachées à n'importe quelle perspective particulière. [...] Si cela explique les moyens par lesquels une politique délibérative plus inclusive sert nos

intérêts dans la *justesse* des jugements politiques, cela ne nous dit pas grand-chose sur les moyens par lesquelles une politique délibérative de la différence peut servir l'objectif de la *justice*. » [Williams, 2000, p.132] La délibération apparaît donc nécessairement suspecte aux groupes dominés qui se connaissent comme tels, et dont la politisation permet la formulation de leur position en termes de justice et d'égalité : la discussion entre égaux/ales avec les responsables de leur situation minoritaire et/ou dominée semble à juste titre un moyen inefficace dans son application et injuste dans son principe, dès lors que ce qui est visé avant tout est l'émancipation, et non l'amélioration abstraite des décisions collectives.

Si au vu de l'objectif d'émancipation, la délibération apparaît suspecte, il en est de même pour la représentation. On peut même dire qu'elle est par beaucoup d'aspects antagoniste à l'émancipation, dès lors que celle-ci est comprise comme une démarche autonome qui ne peut être déléguée. Comme il est écrit dans la première phrase du préambule des statuts de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT), rédigés en 1864, « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Si l'on peut admettre qu'il soit nécessaire, dans un premier temps, de recourir à la représentation pour faire advenir le groupe comme sujet politique, l'idée selon laquelle il lui revient ensuite de défendre par lui-même ses intérêts apparaît tout à fait valide. Pourtant, deux interprétations de cette phrase, et plus généralement de la nécessité de l'autonomie de l'émancipation, sont possibles : selon une première, l'émancipation de chaque fraction d'un groupe dominé doit être l'œuvre de cette fraction elle-même, et ce jusqu'à la personne individuelle, qui doit s'émanciper par elle-même. Selon cette interprétation, la représentation est effectivement néfaste, mais la notion même de « groupe dominé » perd son sens : si seul-e-s ceux/celles qui prennent part au mouvement d'émancipation s'émancipent, le fait qu'ils/elles appartiennent au même groupe est contingent, ou n'a qu'un rôle déclencheur ; au final, c'est un rassemblement d'individu-e-s pris-es dans un processus commun d'émancipation. La seconde interprétation, sensiblement différente, donne au contraire un rôle à la fois au groupe et à la représentation : il s'agit de dire que l'émancipation d'un groupe dominé doit être l'œuvre de membres de ce groupe, agissant au nom du groupe tout entier. C'est le postulat implicite de l'AIT : il ne s'agit pas de travailler à l'émancipation des seul-e-s membres de l'AIT, mais bien de la classe ouvrière tout entière, qu'elle participe ou non au processus d'émancipation ouvert par l'action de l'AIT. Dès lors, la représentation joue un rôle fondamental : les membres actifs/ves d'un groupe agissent au nom du groupe tout entier, pas seulement en leur nom propre, par le seul fait qu'ils/elles relient leur action à leur appartenance à un groupe donné.

C'est par le biais de cette compréhension de la représentation qu'on peut réconcilier émancipation et délibération, ce que plusieurs auteures féministes appellent la représentation de groupe (*group representation*), et qui repose sur le principe suivant : « un public démocratique devrait mettre en place des mécanismes pour la reconnaissance effective et la représentation des voix distinctes et des perspectives de ceux de ses groupes constitutifs qui sont opprimés ou désavantagés. » [Young, 1990, p.184] La raison pour laquelle la représentation de groupe permet de réintégrer l'émancipation dans le projet délibératif est qu'elle en modifie les prémisses : d'une part les représentant-e-s de groupes dominés sont bien là en tant que tel-le-s, et ne s'effacent donc pas derrière leurs arguments, et d'autre part les rapports de force existant dans la société se trouvent pris en compte par cette présence spécifique. Ce dernier point est fondamental : il ne s'agit pas simplement, avec la représentation de groupe, de reconnaître la diversité de points de vue dans la société, selon une logique de représentation-miroir, car alors on pourrait multiplier à l'infini les groupes à représenter [Goodin, 2004]. Il s'agit bien de reconnaître, par la présence des groupes représentés, l'existence passée ou présente d'une oppression ou d'une marginalisation. Comme le note Dominique Leydet dans un des rares articles en langue française consacrée à la question, « la justification de l'autoreprésentation de groupes marginalisés repose toujours sur la constatation première d'une situation d'exclusion et d'injustice qui dénonce comme un leurre l'égalité formelle des citoyens célébrée par l'universalisme abstrait d'un certain modèle de citoyenneté. (...) C'est, du reste, ce que reconnaissent implicitement tous ceux qui défendent la validité de telles revendications contre la critique de la représentation descriptive formulée par Hanna Pitkin. Prise en elle-même, la représentation-miroir en effet conduit à une position absurde, soit que l'assemblée représentative devrait constituer un microcosme exact du macrocosme social (...). Tant A. Phillips, que I. Young ou M. Williams, suivant sur ce point les réflexions de H. Pitkin, considèrent que ces revendications ne peuvent

échapper à ce piège de la représentation-miroir, que si un critère est fourni permettant d'établir les différences qui doivent être représentées sur le plan politiquement. Ce critère est chaque fois le même : à savoir l'expérience d'exclusion ou d'oppression. » [Leydet, 2002, p.79] Ainsi la représentation de groupe, moyen d'émancipation des dominé-e-s, ne peut s'appuyer que sur des processus préalables de subjectivation et de politisation, par lesquels les groupes, en amont de l'institutionnalisation de leur représentation spécifique, en viennent à se concevoir comme groupe dominé ou opprimé, et à se faire reconnaître comme tel.

La voie proposée par les théoriciennes de la représentation de groupe est celle de la reconnaissance institutionnelle, qui selon Iris Marion Young se fait à travers trois mesures centrales : « (1) L'auto-organisation des membres des groupes de sorte qu'ils/elles réalisent un *empowerment* collectif et une compréhension réflexive de leur expérience et de leurs intérêts collectifs dans le contexte social ; (2) une analyse en groupe et une génération en groupe de propositions de politiques dans des contextes institutionnalisés où les preneur-e-s de décisions sont obligé-e-s de montrer que leurs délibérations ont pris en considération les perspectives du groupe ; et (3) un pouvoir de veto du groupe en ce qui concerne les politiques spécifiques qui affectent directement un groupe. » [Young, 1990, p.184] On reconnaît ici les trois étapes du processus d'*empowerment* : subjectivation, politisation, émancipation, sous une forme légèrement décalée, puisque la première mesure mêle subjectivation et politisation, et la seconde politisation et émancipation. L'émancipation passe donc pour Young par une obligation institutionnelle de prendre en considération les voix des groupes dominés, voire de les rendre contraignantes pour les décisions qui concernent directement les groupes. Ces deux types d'obligation renvoient à deux manières différentes de penser l'émancipation par la représentation : le plaider et l'autonomie.

La représentation comme plaider (*advocacy*), proposée par Nadia Urbinati, à partir d'une lecture de J.S. Mill, peut être vue comme une extension de la logique de prise en considération impérative. Il ne s'agit pas, avec le plaider, de décrire une configuration institutionnelle, mais de mettre en avant une conception de l'activité du/de la représentant-e qui soit compatible à la fois avec la délibération et avec l'objectif d'émancipation des dominé-e-s. En tant que plaider (*advocate*), le/la représentant-e est à la limite entre le monde de la délibération et celui de l'opposition entre intérêts divergents. Bien qu'il/elle reconnaisse la nécessité de délibérer, il/elle le fait à partir d'une position marquée socialement et ne recherche pas le consensus. Il/elle n'est pourtant pas dans une logique de négociation, car ce qu'il/elle défend avant tout, c'est la perspective spécifique du groupe qu'il/elle représente, mais en restant orienté vers la recherche de l'intérêt général. En cela, il/elle n'est pas directement investi d'un mandat de type impératif par le groupe, et garde son autonomie de jugement, du fait de son attachement au jeu de la délibération. De ce fait, la représentation comme plaider apparaît comme un moyen pour faire de la délibération un espace d'émancipation, dans lequel les paroles dominées sont prises en compte, sans pour autant être désavantagées par le déséquilibre de pouvoir qui les frappe dans la société. En ce sens, ce type de représentation, plus général que la représentation de groupe en ce qu'il ne présuppose pas d'institution spécifique, se situe dans une optique similaire de transformation sociale : « La figure du/de la représentant-e/plaider est particulière à une démocratie dont la société civile n'incarne pas complètement les principes démocratiques. Donc la représentation englobe deux perspectives : d'une part elle est défensive et transformative en ce qu'elle considère les inégalités sociales dans le but de les contrer et de les réparer. D'autre part elle vise à l'indépendance vis-à-vis des circonstances sociales et matérielles [...]. Le premier aspect assure que les groupes et les citoyen-ne-s désavantagé-e-s ne soient pas pénalisé-e-s et exclu-e-s du processus délibératif. Le deuxième aspect projette une notion égalitaire de la communauté politique dans laquelle la représentation dépendrait finalement du choix libre des citoyen-ne-s individuel-le-s. D'un côté, la représentation est pragmatique, de l'autre c'est un idéal régulateur. Donc la théorie de la représentation comme plaider entraîne une notion de la citoyenneté qui est égalitaire en principe mais prend néanmoins en considération les relations de pouvoir. » [Urbinati, 2000, p.778] C'est ce double attachement à la délibération et à l'émancipation qui fait de la représentation comme plaider un moyen d'intégrer l'émancipation dans les potentialités de la démocratie délibérative.

Cette voie vers l'émancipation repose néanmoins sur une conception libérale de la démocratie délibérative, selon laquelle la délibération pertinente est celle qui a lieu entre représentant-e-s dans une enceinte législative. Or la conception critique de la démocratie délibérative, esquissée par Habermas et formulée de façon radicale par John Dryzek sous la forme de la « démocratie discursive », refuse à l'assemblée législative des représentant-e-s le privilège de la délibération. Au contraire, c'est pour Dryzek la « société civile » qui est le lieu dans lequel la discussion publique s'organise, permettant aux préférences de se transformer au cours d'un processus continu, séparé du moment de la décision, et permettant aux identités contradictoires de se confronter sans que la lutte pour le contrôle du pouvoir d'Etat rende cette confrontation mortelle [Dryzek, 2005]. Cette conception de la démocratie en dehors de l'Etat ne donne en apparence aucun rôle à la représentation, laissant l'émancipation à la charge des individus parlant et agissant en leur nom propre. Et il est vrai que si l'on considère la représentation dans la forme institutionnelle que lui confèrent les Etats contemporains (l'élection des législateurs/trices), la représentation est intrinsèquement liée à l'appareil d'Etat et au moment décisionnel. Mais l'histoire des mouvements d'émancipation, en premier lieu l'histoire du mouvement ouvrier, prouve le contraire : à côté des stratégies de plaider, c'est-à-dire d'intégration à l'appareil d'Etat pour y faire reconnaître le point de vue et les intérêts des groupes dominés, une autre stratégie d'émancipation a à chaque fois émergé : la création d'une structure autonome de représentation défendant le point de vue et les intérêts du groupe en dehors de l'appareil d'Etat. L'opposition interne à l'AIT entre les partisan-e-s de la conquête du pouvoir politique, promu « grand devoir du prolétariat » dans un amendement des statuts originaires, et les partisan-e-s de l'action autonome, aboutissant à l'exclusion de ces dernier-e-s en 1872, en est un exemple canonique. Dans *la capacité politique des classes ouvrières*, Proudhon avait déjà ouvert cette voie en prônant la séparation entre le prolétariat et la bourgeoisie, c'est-à-dire l'organisation autonome de la classe ouvrière, en réponse au *Manifeste des Soixante* de Tolain pour la présentation de candidatures ouvrières à l'Assemblée nationale : « Je soutiens que la formule représentative, telle qu'elle a été conçue et appliquée en France depuis 1789, n'est plus de mise ; que la Démocratie ouvrière a d'autres devoirs à remplir que de se donner des avocats. » [Proudhon, 1865, p.230-231] Et il conclut : « Que la classe ouvrière, si elle se prend au sérieux, si elle poursuit autre chose qu'une fantaisie, se le tienne pour dit : il faut avant tout qu'elle sorte de la tutelle, et que, sans se préoccuper davantage de ministère ni d'Opposition, elle agisse désormais et exclusivement par elle-même et pour elle-même. Etre une puissance ou rien, telle est l'alternative. » [Proudhon, 1865, p.234]. C'est cette conception de la représentation, comme moyen d'organisation autonome des groupes dominés, qui peut permettre à la délibération « macro » d'éviter de dissoudre la parole des groupes dominés dans une discussion sans ordre entre tou-te-s les citoyen-ne-s, dans laquelle l'émancipation n'est pas une préoccupation spécifique. Par la mise en place d'institutions représentatives en dehors de l'appareil d'Etat, les groupes dominés peuvent acquérir une voix spécifique dans la délibération publique, faire valoir leur point de vue et prendre collectivement des mesures émancipatrices sans attendre qu'une assemblée de législateurs/trices leur en ait donné le droit. La proposition de veto par Iris Young va dans ce sens : bien qu'il s'agisse d'une procédure institutionnelle, il s'agit de faire reconnaître un pouvoir d'auto-organisation des groupes dominés qui échappe entièrement à l'action de l'Etat et de ses législateurs/rices régulièrement élu-e-s.

5.

Deux voies différentes se dessinent donc pour le processus d'*empowerment*. La subjectivation et la politisation font naître un sujet politique dont les voies d'émancipation sont toujours à la fois dans l'Etat et dans la société. Une première limite de l'*empowerment* apparaît alors : comment assurer le lien entre les représentant-e-s étatiques et les représentant-e-s extra-étatiques d'un groupe dominé ? Les débats du mouvement ouvrier et socialiste sur les rapports entre parti et syndicat, jamais achevés, ont pu montrer que les tentations de réduction du syndicat au rôle de « courroie de transmission » du parti pouvaient avoir des effets délétères sur l'autonomie de la classe ouvrière. A l'inverse, l'idée plus rare d'un parti au service du mouvement social, mise en avant par le Nouveau Parti Anticapitaliste, peut être intéressante dans les luttes, mais semble impropre à fonder une pratique du pouvoir, pourtant explicitement visée par le parti en question. Les débats internes à la CFDT, dans les années 1960 entre les partisan-e-s de la « stratégie commune » et ceux/celles de la « stratégie autonome », puis dans les années 1970 sur les relations entre les syndicats et la dynamique de « contre-plan » puis de « programme commun », mériteraient à ce titre d'être rouverts [Hamon et Rotman, 1982].

Une deuxième limite est inhérente au caractère émancipateur du processus d'*empowerment*. S'émanciper, pour un groupe dominé, c'est ne plus être soumis à une norme d'exception, mais intégrer le majoritaire, dans lequel chacun-e est également traité. Cette intégration à la norme commune pose un double problème : d'abord, si l'on considère que cette norme est intrinsèquement attachée aux caractéristiques sociales des dominant-e-s qui l'on forgé, on peut imaginer que l'intégration à cette norme est soit impossible, soit possible au seul prix du reniement de sa spécificité. Ensuite, même si la norme ne s'avérait pas genrée, racialisée ou de classe, ou bien s'il était possible de la modifier dans le mouvement même de l'émancipation, l'*empowerment* d'un groupe dominé ferait toujours courir le risque de sa dissolution en tant que groupe, et donc du renouvellement de la domination, sur les mêmes personnes ou sur d'autres. Comme le résume Georges Navet, « l'émancipation est portée par un sujet collectif qui ne lui préexiste pas, mais qui se constitue dans le mouvement qui, réciproquement, le porte. [...] Que l'émancipation soit un effort et un mouvement prend ici toute son importance : le sujet qui la véhicule et qui, aussi bien, est véhiculé par elle, se dissout ou est, à tout le moins, exposé au risque de se dissoudre, lorsque la revendication apparaît comme satisfaite. Le mouvement s'achevant dans son résultat, le collectif court le risque de se disséminer en individus jouissant d'un nouvel état de fait et tenant pour définitivement acquis ce qu'ils viennent de conquérir. » [Navet, 2002, p.9]

L'*empowerment* pose un troisième problème, peut-être le plus crucial pour qui veut penser le changement social : si la représentation permet de donner une existence politique émancipatrice à chaque groupe dominé, elle ne garantit en rien que la politisation de chaque groupe se fasse dans des termes similaires, et donc que les différentes luttes formulent des idéologies communes, voire une idéologie unique. Il manque pour cela un principe liant, dans lequel on sent que la représentation peut jouer un rôle, mais où le risque d'une dépossession par les représentant-e-s est très haut : ce n'est pas la même chose de formuler politiquement la situation d'un groupe et de négocier des rapprochements politiques avec les représentant-e-s d'autres groupes. Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, dans *Hegemony and socialist strategy*, proposent la création et l'extension de « chaînes d'équivalence entre les différentes luttes contre l'oppression » [Laclau&Mouffe, 1985, p.176], grâce auxquelles les différents groupes dominés peuvent se reconnaître les uns les autres, et formuler en commun un projet politique à vocation hégémonique, antagoniste à celui des dominant-e-s. Si le projet est séduisant, ses conditions de réalisation ne sont pas précisées. On peut néanmoins nourrir l'espoir qu'il est effectivement réalisable, en lisant cet extrait d'un discours de Huey Newton, fondateur des Black Panthers, prononcé le 15 août 1970 : « Quels que soient vos opinions personnelles et vos insécurités à propos de l'homosexualité et des mouvements de libérations variés parmi les homosexuel-le-s et les femmes (et je parle des homosexuel-le-s et des femmes comme de groupes opprimés), nous devrions essayer de nous unir à eux/elles de façon révolutionnaire. [...] Nous devrions essayer de former une coalition efficace avec les groupes de libération des gays et de libération des femmes. »

## BIBLIOGRAPHIE.

- ANKERSMIT Frank (2007), « Political représentation and political experience: an essay on political psychology », *Redescriptions: yearbook of political thought and conceptual history*, vol.11, Berlin : Lit Verlag, p.21-42.
- BAKER Gideon (2003), *Unstable Subjects and Unknowable Others: Is Political Representation Possible?*, Salford : European Studies Research Institute, 2003.
- BARBER Benjamin (1984), *Démocratie forte*, trad fr. Jean-Louis Piningre, Paris : Desclée de Brouwer, 1997.
- BOURDIEU Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Editions de Minuit.
- BOURDIEU Pierre (1981), « La représentation politique – éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, février/mars 1981, p.3-24.
- BOURDIEU Pierre (1984a), « Espace social et genèse des « classes » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53 juin 1984, Paris Minuit, p. 3-12.
- BOURDIEU Pierre (1984b), « Délégation et fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53 juin 1984, Paris Minuit, p. 49-55.
- CASTORIADIS Cornelius (1997), « Fait et à faire », In. *Fait et à faire*, Paris : Seuil, p.9-81.
- COHEN Joshua (1989), « Deliberation and democratic legitimacy », In. Alan Hamlin et Phillip Pettit (eds.), *The good polity*, Oxford : Blackwell, p.17-34.
- DRYZEK John (2005), « Deliberative democracy in divided societies. Alternatives to Agonism and Analgesia », *Political Theory*, Sage, Vol. 33 n° 2, p.218-242.
- ELSTER Jon (1986), « The market and the forum: three varieties of political theory », In. Jon Elster et Aanund Hylland (ed.), *Foundations of social choice theory*, Cambridge : Cambridge University Press, p.103-132.
- FINLEY Moses (1973), *Démocratie antique et démocratie moderne*, trad. Monique Alexandre, Paris : Payot, 1976.
- GOODIN Robert (2004), « Representing diversity », *British journal of political science*, vol.34 n°3, Cambridge University Press, p. 453-468.
- GUILLAUMIN Colette (1972), *L'Idéologie raciste*, Paris : Gallimard, 2002.
- HAMON Hervé et ROTMAN Philippe (1982), *La deuxième gauche. Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris : Seuil, 1984.
- HIRSCHMAN Albert (1982), *Bonheur privé, action publique*, trad. M.Leyris et J.-B. Grasset, Paris : Fayard, 1983.
- KATEB Georges (1992), *The Inner ocean: individualism and democratic culture*, London : Cornell University Press.
- KNOPS Andrew (2006), « Delivering deliberation's emancipatory potential », *Political theory*, vol.34 n°5, p.594-623.
- LACLAU Ernesto et MOUFFE Chantal (1985), *Hegemony and socialist strategy: Towards a radical democratic politics*, 2<sup>nd</sup> ed., London : Verso, 2001.
- LEYDET Dominique (2002), « Représentation et présence : la démocratie représentative en question », *Politique et sociétés, Société québécoise de science politique*, vol. 21 n°1, p. 67-88.
- MANSBRIDGE Jane (2003), « Rethinking Representation », *American Political Science Review* vol.97, n°4, p. 515-528.

- MARX Karl et ENGELS Friedrich (1845), *L'Idéologie allemande*, texte électronique établi par Jean-Marie Tremblay, disponible à l'adresse : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels\\_Marx/ideologie\\_allemande/ideologie\\_allemande.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_Marx/ideologie_allemande/ideologie_allemande.html)
- NAVET Georges (dir.) (2002), *L'Emancipation*, Paris : l'Harmattan.
- PATEMAN Carole (1980), « The fraternal social contract », In. *The Disorder of women*, Cambridge : Polity Press, p.33-57.
- PITKIN Hannah Fenichel (1967), *The concept of representation*, Berkeley, Los Angeles, London : University of California Press, 1972.
- PROUDHON Pierre-Joseph (1865), *De la capacité politique des classes ouvrières*, réimp. Genève : Slatkine, 1982.
- RATTILA Tiina (2000), « Deliberation as public use of reason – or, what public? whose reason ? », In. Michael Saward (ed.), *Democratic innovation: deliberation, representation and association*, London : Routledge, p.40-52.
- RIOT-SARCEY Michèle (dir.) (1995), *Démocratie et représentation*. Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Paris : Kimé.
- SCHUMPETER Joseph (1942), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, trad. G. Fain, Paris : Payot, 1990.
- SEWELL William (1980), *Gens de métier et révolutions : le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, trad. J.-M. Denis, Paris : Aubier Montaigne, 1983.
- SMITH Graham (2000), « Toward deliberative institutions », In. Michael Saward (ed.), *Democratic innovation: deliberation, representation and association*, London : Routledge, p.29-39.
- TALPIN Julien (2006), « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, n°75, p.13-31.
- URBINATI Nadia (2000), « Representation as advocacy: a study of democratic deliberation », *Political theory*, vol.28, n°6, p758-786.
- URBINATI Nadia (2005), « Continuity and rupture: the power of judgment in democratic representation », *Constellations* vol.12 n°2, Oxford: Blackwell, 2005, p. 194-222.
- URBINATI Nadia (2006), *Representative democracy: principles & genealogy*, Chicago : University of Chicago press.
- WILLIAMS Melissa (2000), « The uneasy alliance of group representation and deliberative democracy », in Will Kymlicka, Wayne Norman (eds.), *Citizenship in diverse societies*, Oxford : Oxford University Press, p. 124-152.
- YOUNG Iris Marion (1990), *Justice and the politics of difference*, Princeton : Princeton University Press.
- YOUNG Iris Marion (1996), « Communication and the other : beyond deliberative democracy », In. Seyla Benhabib (ed.), *Democracy and difference: contesting the boundaries of the political*, Princeton : Princeton University Press, 1996, p.120-135.